

Téléphonie Mobile

Fiche de synthèse Charte 2021

Informations générales :

Opérateur	Orange	Arrdt	18 ^{eme}
Nom de site	RUE BOINOD	Numéro	00080170U8
Adresse du site	5, rue du Simplon	Hauteur	R+8 (25.5 m)
Bailleur de l'immeuble	Privé - Copro du 5 rue du Simplon	Destination	Logement
Type d'installation	Ajout de la fréquence 700 MHz dans la 4G existante		
Complément d'info	Deux antennes sur deux azimuts		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Non

Calendrier de suivi du dossier

Date de validation de la version précédente du dossier	2013
Date d'enregistrement à l'Agence d'Ecologie Urbaine (J)	13/08/2021
Date limite de réponse de la Mairie d'arrondissement (J+1 mois) - pour information	13/09/2021

Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de son réseau de radiocommunication, Orange envisage de réaménager son relais de téléphonie mobile et d'ajouter une fréquence en 4G.		
Détail du projet	Ajout de la fréquence 700 MHz (4G) sur un site existant en 3G/4G (fréquences 800MHz, 900MHz, 1800MHz, 2100MHz et 2600MHz) et orientées vers les azimuts 40° et 300°.		
Distance des ouvrants	Pas d'ouvrant dans un rayon de 10m des antennes	Vis-à-vis (25m)	Néant
Estimation	2G/3G/4G : 40° <4V/m - 300° <5V/m		
Hauteur (HMA) des antennes 4G	26.95m (40°) / 26.60m (300°)		

Incidence visuelle

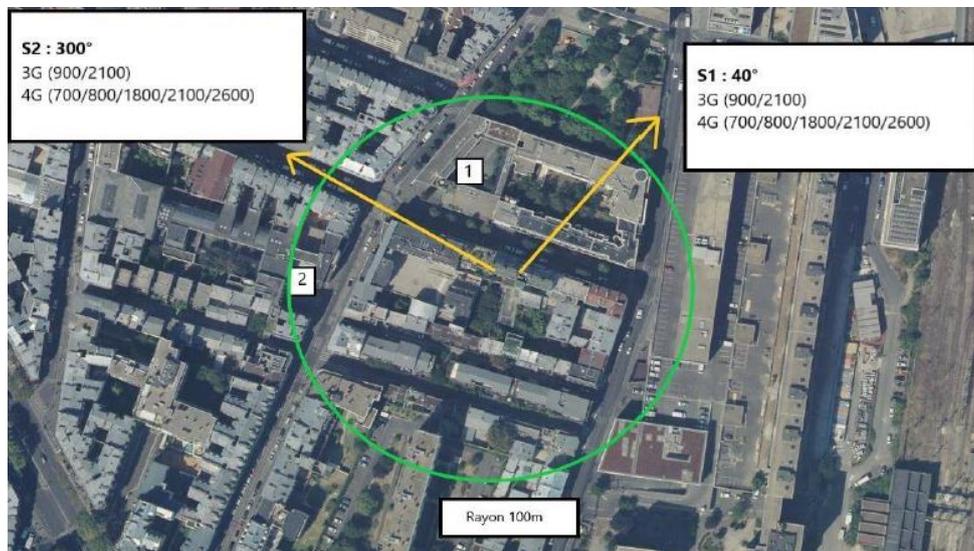
Description des antennes	Ce Projet comprend : 2 antennes panneaux azimuts 40° et 300° (700/800/900/1800/2100/2600MHz)
Intégration antenne	Aucune modification.
Zone technique	Aucune modification.

Date :

Avis de la Mairie d'arrondissement concernée :

Avis Mairie d'arrondissement :	Favorable <input type="checkbox"/>
Conformité de l'AEU en l'absence d'avis	Défavorable <input type="checkbox"/> Ne se prononce pas <input type="checkbox"/>

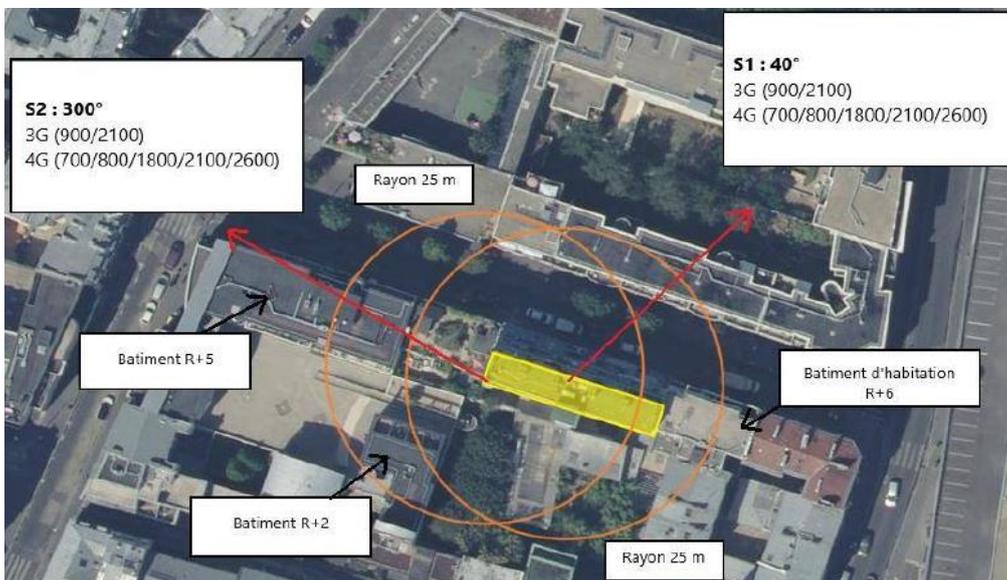
Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes



Nom et type	Adresse	Hauteur (en m)	Situé dans le lobe principal de l'antenne émettrice* (Oui/non)	Distance / antenne la plus proche (en m)	Estimation du niveau maximum de champ reçu (en V/m)
ECOLE PRIMAIRE ENSEIGNEMENT PRIMAIRE - ECOLE ELEMENTAIRE	14 RUE DU SIMPLON, 75018 PARIS 18E ARRONDISSEMENT	11.5	Non	57.00	<1
COLLEGE MARIE CURIE ENSEIGNEMENT SECONDAIRE - COLLEGE	21 RUE BOINOD, 75018 PARIS 18E	21	Non	87.00	<1

*lobe limité à 3 dB/ puissance maximale

Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes

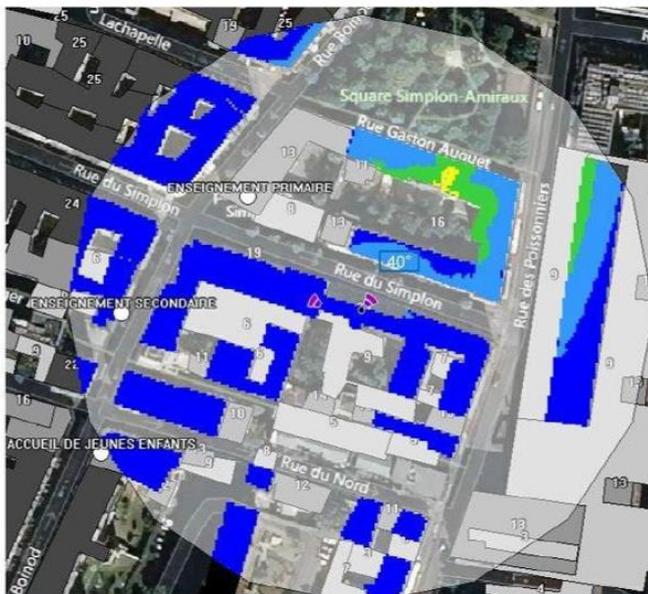


Simulation et conformité au seuil de la Charte en 2G/3G/4G Faisceau fixe

Antenne n°1

Azimut 40°

Pour l'antenne à faisceau fixe d'azimut 40, le niveau maximal calculé est compris entre 3 et 4 V/m. La hauteur correspondante est de 13.50 m.



Antenne n°2

Azimut 300°

Pour l'antenne à faisceau fixe d'azimut 300, le niveau maximal calculé est compris entre 4 et 5 V/m. La hauteur correspondante est de 19.50 m.



Niveau	Couleur
Strictement supérieur à 6 V/m :	Brown
Entre 5 et 6 V/m :	Pink
Entre 4 et 5 V/m :	Yellow
Entre 3 et 4 V/m :	Light Green
Entre 2 et 3 V/m :	Green
Entre 1 et 2 V/m :	Light Blue
Entre 0 et 1 V/m :	Blue

	Azimut 40°	Azimut 300°
Niveau Maximal (V/m)	entre 3 et 4	entre 4 et 5
Hauteur (en m)	13.50	19.50

SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

Vue des Antennes Avant/Après

Etat projeté



Etat projeté :

Etat projeté



AUCUN CHANGEMENT

Vue des Azimuts

Azimut 40°



Azimut 300°

